



HATHA YOGA TRADITIONNEL

Moksha



Yoga



ASSOCIATION SPORTIVE DE FOURQUEUX

Septembre 2021 - 15 juin 2022



NOM :

Prénom:

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail : @

Tél. domicile :

Portable :

P²hoto
[photo asfl](#)



- Hatha Yoga du lundi 18h30-20h
- Hatha Yoga du mercredi 20h-21h30
- Hatha Yoga du jeudi 18h30-20h

Pièces jointes : Certificat médical (obligatoire)



Merci d'indiquer ici toute information concernant des points précis sur des précautions nécessaires à votre pratique

Jusqu'à la fin de l'obligation du pass sanitaire *TOUTES LES SEANCES SERONT ASSUREES EN TELECONFERENCE VIA « ZOOM ».*

Règlements à l'ordre de l'ASF, soit annuels, soit trimestriel : de préférence par virement bancaire

Titulaire : ASSOCIATION SPORTIVE FOURQUEUX Domiciliation : SG ST GERMAIN LAYE B AIR (01963) RUE DE L'AURORE 78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE

Références bancaires : Code Banque : 30003

Code Guichet : 01963


Numéro de compte : 00037288103


Clé RIB : 60 IBAN : FR76 3000 3019 6300 0372 8810 360 BIC – Adresse SWIFT : SOGEFRPP





Exceptionnellement par chèque dans ce cas ils sont encaissés en octobre, janvier, février : merci de cocher la case correspondante et d'indiquer la date d'encaissement au dos de chaque règlement.

Hatha Yoga, règlement annuel à l'ordre de l'ASF de 270€

Une adhésion donne accès à toutes les séances

 N° chèque :.

 Règlement trimestriel à l'ordre de l'ASF soit 3 x 90 €

 N° chèque :.  N° chèque :.  N° chèque 

Adhésion ASF 10 € en sus

MODALITES DE PAIEMENTS : Le règlement de votre inscription conditionne votre participation aux cours. Toutes nos activités sont à régler en totalité à l'inscription. Cependant, vous avez la possibilité d'établir 3 chèques que nous nous engageons à remettre à l'encaissement dans l'ordre suivant : début *octobre*, début *janvier*, début *février*.

Pour les règlements exceptionnels en espèces, merci de bien vouloir faire l'appoint.

PRISE EN CHARGE CAFY OU CE : Vous devez régulariser en 1 chèque l'intégralité de vos cours à l'inscription et faire le nécessaire auprès des instances concernées pour en obtenir le remboursement à l'aide du récépissé de versement qui vous sera remis.

REMBOURSEMENTS : En cas de force majeure (Maladie ou déménagement) nous pouvons envisager : un remboursement total ou partiel. Cette démarche restant toutefois exceptionnelle, elle devra faire l'objet d'une demande écrite et ne sera possible qu'avec l'aval de l'animateur concerné. La discipline des cours et le soin des installations sont sous la responsabilité des professeurs et intervenants.


ADHERENTS MINEURS :

Aucun mineur ne peut être inscrit sans autorisation parentale ou du représentant légal.

L'absence du professeur entraînant l'annulation ou le report des cours sera annoncée (sauf en cas de force majeure) par courriel,

La personne accompagnant un mineur doit s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant au cours.

L'absence répétée, non justifiée d'un mineur fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

 **J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions d'adhésion et des tarifs en vigueur et déclare les accepter sans réserve.**

Fourqueux, le : Signature (précédée de la mention "Lu et approuve")

Loi Informatique et Libertés : les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent bulletin sont obligatoires pour le traitement de l'adhésion par l'association. Elles pourront être communiquées par L'Association à ses partenaires à des fins de communication.

L'adhérent peut s'opposer, sans frais, à ce que ces informations soient utilisées à des fins de communication. Ses droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés auprès de l'Association ayant recueilli ces informations.

Bienvenue à L.A.S.F